

de la Chambre des Communes dont la validité est contestée et de tout ce qui s'y rattache," étant lu,

Les amendements sont, en conséquence, lus la seconde fois et adoptés.

*Ordonné*, Que le Greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative à la Maison de la Trinité de *Québec*, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité, à même le revenu du havre de *Québec*, au président du bureau des commissaires du dit havre, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour examiner une certaine résolution pourvoyant à l'amélioration de havres et canaux au moyen de droits de tonnage, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Scriver* fait rapport que le comité a passé une résolution.

*Ordonné*, Que le rapport soit maintenant reçu,

M. *Scriver* fait rapport de la résolution en conséquence, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'appliquer à tous les ports que le Gouverneur en conseil jugera à propos de les appliquer les actes 32 et 33 *Vic.*, ch. 20 pourvoyant, par le moyen de droits de tonnage, à l'amélioration des havres et chenaux aux dits ports.

La dite résolution étant lu la seconde fois, elle est adoptée.

*Ordonné*, Que l'honorable M. *Smith* ait la permission d'introduire un bill pour étendre certains actes pour l'amélioration de havres, à tous les ports où cette amélioration est requise.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions pour la construction d'un bassin de radoub à *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu,

*Ordonné*, Que le dit ordre soit déchargé,

*Ordonné*, Que le bill soit retiré.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier du Sénat a apporté le message suivant :

Le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a passé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de construction de navires d'*Hopewell*," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, secondée par l'honorable M. *Coffin*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondée par l'honorable M. *Coffin*,

*Ordonné*, Que le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de construction de navires d'*Hopewell*," soit maintenant lu la première fois.